



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune d'Ixelles
Service de l'Urbanisme
Monsieur Yves Rouyet
Echevin de l'Urbanisme
Chaussée d'Ixelles, 168
B - 1050 BRUXELLES

Bruxelles, le 09/02/2023

N/Réf. : IXL20678_703_PU
Gest. : MB
V/Réf. : CIT/URB/AS/PU2022/404
Corr: F. Fischerulle
NOVA : 09/XFD/1855628

IXELLES. Place de Londres, 2
(= zone de protection de l'ancienne poissonnerie du quartier Léopold / Inventaire)
PERMIS D'URBANISME : mettre en conformité le changement d'utilisation d'un commerce de bien en commerce de type "horeca" son extension au sous-sol, le placement de menuiseries du rez-de-chaussée (vitrine et porte d'entrée) ainsi que la pose d'une enseigne et d'une marquise

Avis de la CRMS

Monsieur l'Échevin,

En réponse à votre courrier du 19/01/2023, reçu le 23/01/2023, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 01/02/2023, concernant la demande sous rubrique.



Implantation du bien (© Brugis) et façade à rue (photos jointes à la demande)

Le dossier concerne le bien situé 2, place de Londres, compris dans la zone de protection de l'ancienne poissonnerie du quartier Léopold et inscrit à l'Inventaire du patrimoine architectural.

La demande porte sur la mise en conformité du changement d'utilisation du rez-de-chaussée de commerce en « horeca », du renouvellement de la devanture et de la pose d'une enseigne et d'une marquise.



Élévation de droit et de fait (documents graphiques joints au dossier)

Avis

Selon la CRMS, les interventions consignées dans la demande seront sans impact négatif sur les perspectives vers et depuis le bien classé situé à proximité et n'appellent pas de remarques d'ordre patrimonial.

Veillez agréer, Monsieur l'Échevin, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


C. FRISQUE
Président

c.c. : mleclef@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; ; pu@ixelles.brussels ; crms@urban.brussels ; urban_avis.advis@urban.brussels ;